

Face à l'urgence écologique, peut-on trouver les voies d'un dialogue entre les jeunes et les institutions ?

*Pauline BUREAU,
Lucile SCHMID¹*

« Changeons le système, pas le climat ! », pouvait-on lire sur les bannières des représentant.e.s des générations X et Y² lors des marches pour le climat en France et à l'étranger. La manière dont les jeunes appréhendent la crise climatique et l'extinction de la biodiversité a donné un nouveau coup de projecteur sur la défiance vis-à-vis du système institutionnel et politique : pour nombre de ces jeunes citoyen.nes, les institutions ne sont plus en l'état actuel des instances avec lesquelles dialoguer et collaborer, au mieux elles doivent profondément réformer leurs pratiques pour faire face à l'urgence écologique.

En parallèle, ce contexte a entraîné le développement de nombreux mouvements et initiatives qui résonnent particulièrement chez les jeunes. Dans le cadre de cet activisme, ce sont les faits scientifiques et la temporalité longue qui comptent, éloignant ces jeunes de l'insouciance qui est culturellement associée à l'expérience de ce moment de la vie³ et provoquant même des phénomènes psychologiques nouveaux comme l'éco-anxiété. Les institutions – Etat, gouvernement, collectivités locales, mais aussi grandes entreprises ou syndicats – sont dénoncées en raison de leur inertie ou du mauvais usage de leurs pouvoirs. L'exemple le plus emblématique est celui du procès fait à l'Etat par quatre associations à travers une pétition signée par plus de deux millions de personnes⁴. Les signataires de cette pétition sont plus jeunes que la moyenne des français.es (42 % de moins de 35 ans, 23 % de moins de 25 ans et 20 % de lycéen.e.s ou étudiant.e.s⁵). Les procès climatiques aux institutions sont d'ailleurs partout en essor en France et dans le monde.

Cette situation très insatisfaisante comporte des risques à la fois pour l'avenir de la démocratie et les impératifs écologiques. Elle reflète plus généralement les difficultés à établir des relations structurées entre démocratie et écologie. Alors que l'urgence écologique conduit les jeunes à interpeller les institutions de manière déterminée et continue, force est de constater les limites des réponses institutionnelles actuelles.

¹ Pauline Bureau est doctorante contractuelle à l'Université Grenoble Alpes, Lucile Schmid est vice-présidente de La Fabrique Ecologique.

² Expressions désignant les jeunes nés à partir de 1980 et 2000 respectivement.

³ <https://www.convergences.org/sondage-7-jeunes-sur-10-engages-pour-le-climat/>

⁴ <https://laffairedu siecle.net/petition/>

⁵ Institut Oïbo. « Qui Sont Les Signataires de L'Affaire Du Siècle ? » L'Affaire Du Siècle (blog), 2019. <https://laffairedu siecle.net/etude-signataires-resultats/>

I. « Je t'aime moi non plus », la palette variée de relations aux institutions des mouvements de jeunesse

La désinstitutionnalisation des jeunes – entendue ici comme la distanciation des jeunes d'avec les institutions – occupe structurellement les travaux des sociologues. Les élections régionales de juin 2021 et les analyses qui en ont été proposées montrent que celle-ci est largement d'actualité en ce qui concerne la participation électorale. D'après une étude Ifop-fiducial pour TF1 et LCI, le taux d'abstention des 18-35 ans lors de ces élections a atteint 82 %.

Ce chiffre ne saurait cependant représenter le rapport aux institutions de toute une catégorie socio-générationnelle, fondamentalement hétérogène. « La jeunesse n'est qu'un mot » proclamait déjà Pierre Bourdieu en 1984 dans *Questions de sociologie* (Éditions de Minuit 1984). Dans le cadre d'une étude sur la participation civique et politique des jeunes, Ilaria Pitti a ainsi pu mettre en avant l'existence de trois grandes tendances participatives : la réforme, la rébellion, et la résistance⁶. Pour ceux qu'elle définit comme les « résistants », l'engagement au sein du système institutionnel repose sur un certain fatalisme et est motivé par un sentiment de nécessité, qui découle en grande partie d'un manque de confiance à l'égard de la politique institutionnelle. Pour les « rebelles », les interactions avec le système institutionnel tendent à prendre la forme d'un rapport de force, qui se caractérise par un discours antipolitique et confrontationnel, ou par des actes de dissidence. Le mouvement Extinction Rebellion organise par exemple des occupations illégales de sites de façon à perturber l'activité socio-économique et à faire entendre ses revendications auprès du gouvernement. Cependant, si Oscar Berglund et Daniel Schmidt soulignent que ce mouvement n'est pas anarchiste, son rapport aux institutions peut être relativement ambigu : il n'est pas clair que leurs actions visent à faire pression sur les institutions pour qu'elles agissent, ou à pousser ces dernières à se transformer. Les « réformateurs » adoptent quant à eux une posture inverse : suffisamment convaincus de leur capacité à participer d'un processus de transformation positive des institutions, ces jeunes favorisent le dialogue avec ces dernières et sont souvent les plus enclins à s'inscrire en leur sein. Plusieurs organisations de jeunesse œuvrent ainsi depuis quelques années à la création d'un lien privilégié avec les institutions nationales et locales. Cette forme d'activisme s'illustre par exemple à l'échelle des institutions internationales au travers d'initiatives telles que YOUNGO, composante de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (UNFCCC), impliquant plusieurs organisations et délégations jeunesse. Elle permet aux jeunes de collaborer entre eux dans le cadre de l'UNFCCC, ou via la Conférence annuelle de la jeunesse (COY), durant laquelle les participant.e.s sont invité.e.s à faire des propositions d'actions climatiques. Néanmoins, même pour les réformistes, cette collaboration est souvent perçue comme insatisfaisante. La participation et l'influence des jeunes au sein de ces institutions dépendent en effet de leur capacité à mobiliser suffisamment de moyens financiers pour organiser leurs propres événements. Mais elles sont également dépendantes de la qualité de l'écoute offerte par les adultes qui y sont associés dès les premiers échanges. Or, ces deux paramètres sont loin d'être garantis. Harriet Thew, dont les travaux portent sur l'implication des jeunes dans la gouvernance climatique, souligne par ailleurs que cet engagement est fortement lié au mode de participation : les jeunes jouissent d'une plus grande marge de manœuvre dans le cadre d'événements parallèles

⁶ Pitti, Ilaria. « Participation civique et politique des jeunes : rôle des relations intergénérationnelles ». *Agora débats/jeunesses* N° 73, no 2 (7 juin 2016) : 21-34. <https://www.cairn.info/journal-agora-debats-jeunesses-2016-2-page-21.htm>

et de missions concrètes qu’au cours de conférences ou réunions avec les preneur.se.s de décision⁷. Il existe cependant d’autres initiatives qui traduisent une volonté de collaboration avec les institutions nationales et locales. Des organisations telles que le Réseau Etudiant pour une Société Ecologique et Solidaire (RESES), CLIMates, Avenir Climatique, Déclic, les Jeunes Ambassadeurs pour le Climat, œuvrent ainsi depuis plusieurs années à créer un lien privilégié avec des institutions telles que la mairie de Paris, le ministère de l’écologie, ou encore avec des établissements d’enseignement supérieur. Plusieurs de ces organisations ont ainsi travaillé en collaboration avec la Ville de Paris pour créer l’Académie du Climat, initiative lancée à la rentrée 2021 et offrant aux jeunes âgés de 9 à 25 ans un « lieu d’engagement, d’action, de formation et de création pour relever les défis climatiques⁸ ». Il convient cependant de souligner que ces initiatives sont souvent le fruit de jeunes issus de milieux universitaires élitistes. Ainsi, si elles traduisent une évolution dans les types d’interactions qui existent entre mouvements jeunes et institutions, elles ne sauraient représenter la jeunesse dans son ensemble. Une étude menée par le collectif Quantité critique pour *La Croix* conforte cette vision d’une jeunesse aux comportements éclatés⁹.

Ainsi s’il existe une participation au système politique et institutionnel, celle-ci se matérialise de façon hétérogène dans la mesure où elle est fonction de l’intérêt de jeunes ayant des profils différents, ainsi que des modes de participation proposés par les institutions. Cette hétérogénéité tient aussi à la situation générale de la jeunesse en France, traversée par des inégalités de destins particulièrement fortes¹⁰. Dialoguer avec les institutions, pouvoir y occuper ne serait-ce qu’un strapontin suppose une maîtrise des codes et de pouvoir trouver son chemin dans une grande complexité organisationnelle¹¹.

II. Une relation au temps transformée par l’urgence écologique

Au-delà de son hétérogénéité, la catégorie des jeunes tend à être définie par un rapport à la temporalité qui lui était propre, influençant la façon dont ces derniers envisageaient l’engagement institutionnel et politique. Comme le souligne Chafik Hbila¹², être jeune c’est privilégier une temporalité courte, ce qui se traduit par un certain besoin chez les jeunes d’obtenir rapidement des réponses à leurs préoccupations. Cette logique serait alors en contradiction avec celle du système institutionnel qui, étant largement procédural, impliquerait une temporalité plus longue. Cette différence peut directement affecter la capacité des jeunes à s’engager au sein des institutions, où l’engagement prend la forme de mandats pouvant s’étendre sur plusieurs années. Aussi, la participation au système institutionnel tend à impliquer une disponibilité à moyen terme, ce qui n’est pas nécessairement compatible avec les aspirations d’individus « en construction » ne

⁷ Thew, Harriet. « Youth Participation and Agency in the United Nations Framework Convention on Climate Change ». *International Environmental Agreements: Politics, Law and Economics* 18, no 3 (1 juin 2018): 369-89. <https://doi.org/10.1007/s10784-018-9392-2>.

⁸ <https://www.paris.fr/pages/les-associations-de-jeunesse-impliquees-dans-l-academie-du-climat-17533#les-propositions-des-organisations-jeunesse>

⁹ <https://www.la-croix.com/Ecologie-multiples-visages-jeunes-generation-climat-2021-06-14-1201161114>

¹⁰ <https://www.millenaire3.com/Interview/Camille-Peugny-Analyse-de-la-mobilite-sociale-du-declassement-a-la-reproduction-sociale>

¹¹ <https://www.cairn.info/la-fabrique-sociale-des-jeunes--9782807316959.htm>

¹² Hbila, Chafik. « Améliorer le rapport entre jeunes et institutions ». *Cahiers de l’action* N° 32, no 2 (2011): 55-68. <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2011-2-page-55.htm>

sachant pas nécessairement dans quel contexte professionnel ils se trouveront dans les années à venir. Dès lors, certains jeunes choisiraient plutôt de privilégier des formes de collaboration ponctuelle avec des institutions, par exemple dans le cadre d'événements particuliers tels que les Conférences des parties sur le climat (COP), en tant qu'« électrons libres¹³ ».

Mais avec la conscience de l'urgence écologique, les jeunes sont forcés de considérer une temporalité plus longue, largement fondée sur la prise en compte des faits scientifiques. Les grèves étudiantes pour le climat – qui se répètent depuis 2019 et se sont digitalisées durant la pandémie – symbolisent une évolution de l'engagement des jeunes vers des formes de militantisme qui s'inscrivent davantage dans la durée. La notion d'urgence exacerbée par les rapports toujours plus alarmants du GIEC et par la profusion de discours s'appuyant sur une rhétorique de la peur¹⁴ ainsi que le discours de la catastrophe créent des sentiments paradoxaux : une projection dans un avenir à l'échelle du siècle mais aussi une angoisse très forte sur le fait qu'il est sans doute « déjà trop tard ». Les jeunes se retrouvent dès lors potentiellement en proie à une contradiction autour du double sentiment d'urgence et de frustration face à ce qu'ils considèrent comme une insuffisante prise en compte du long-terme par le système institutionnel. On peut voir dans l'émergence des concepts de « solastalgie » ou d'« éco-anxiété », l'expression, entre autres, de cette contradiction, qui tendrait à alimenter un contexte propice à l'émergence de nouveaux maux dont certains jeunes feraient tout particulièrement l'expérience¹⁵. Une récente enquête menée par l'Université de Bath auprès de 10 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans et issus de dix pays différents a ainsi montré que 59 % des jeunes se disent très voire extrêmement inquiets par rapport au changement climatique et à la réponse gouvernementale face à cette problématique¹⁶. Par ailleurs, s'il peut être source d'anxiété pour une partie de la jeunesse, ce nouveau rapport à la temporalité, dans la mesure où il participe à une redéfinition de l'expérience « être jeune » au XXI^e siècle, peut également modifier le rapport des jeunes aux institutions. Ce n'est pas un hasard si le mouvement *Extinction Rebellion* a explicitement inclus des propositions institutionnelles dans son programme en militant pour la création d'une assemblée citoyenne souveraine.

III. Prendre en compte la solidarité intergénérationnelle pour promouvoir d'autres manières d'exercer les responsabilités

C'est traditionnellement dans leur rapport au monde « adulte », que Ilaria Pitti envisage comme une personnalisation des institutions, que la catégorie des jeunes se définit et se façonne. Partant, c'est dans la confrontation et le dialogue avec cette autre génération que se décident les formes d'engagement privilégiées par les jeunes et leur rapport à la sphère institutionnelle :

¹³ Pleyers, Geoffrey. « Les jeunes alter-activistes : altermondialisme, indignés et transition écologique ». *Becquet V, « L'Engagement des jeunes »*, Syllepse, 2014, 15.

¹⁴ Hulme, Mike. *Why we disagree about climate change: understanding controversy, inaction and opportunity*. Cambridge, UK ; New York: Cambridge University Press, 2009.

¹⁵ Galway, Lindsay P., Thomas Beery, Kelsey Jones-Casey, et Kirsti Tasala. « Mapping the Solastalgia Literature: A Scoping Review Study ». *International Journal of Environmental Research and Public Health* 16, n° 15 (janvier 2019): 2662. <https://doi.org/10.3390/ijerph16152662>

¹⁶ Marks, Elizabeth et al. « Young People's Voices on Climate Anxiety, Government Betrayal and Moral Injury: A Global Phenomenon ». SSRN Scholarly Paper. Rochester, NY: Social Science Research Network, 7 septembre 2021. <https://doi.org/10.2139/ssrn.3918955>.

« Le rapport articulé des jeunes avec la participation paraît, en effet, clairement lié aux difficultés de la génération adulte à reconnaître les jeunes pour ce qu'ils sont « vraiment » à travers l'exercice d'un pouvoir de définition qui est encore fortement dans les mains adultes¹⁷»

Cette définition par contraste se fait donc en partie au travers des discours adressés aux jeunes par les adultes. Ces derniers tendent en effet à décrire les jeunes comme ayant « du potentiel » mais n'étant pas encore « prêts », description qui influence la façon dont ces derniers se perçoivent et par là leur participation civique et politique. Ces discours limitent la légitimité des jeunes à participer aux processus institutionnels et décisionnels, ce qui peut les amener à privilégier d'autres formes d'expériences participatives, n'impliquant pas de relations avec des adultes¹⁸. L'urgence écologique remet en partie en cause la légitimité de cette approche. Les nouvelles générations qui font l'expérience existentielle des dérèglements climatiques et dont la vie entière sera placée sous le signe de cette préoccupation, en tirent une nouvelle légitimité, contrairement aux générations qui sont au pouvoir et incarnent les responsabilités institutionnelles. Maintenir les institutions en l'état, ne pas définir un nouveau calendrier et de nouvelles priorités en fonction de l'urgence écologique, c'est faire prévaloir les intérêts d'une génération sur une autre. Si on prend en considération cette asymétrie, cela plaide pour la définition d'une nouvelle acception de la responsabilité qui prenne en compte les enjeux de la solidarité intergénérationnelle. Cet enjeu dépasse celui des relations entre la génération des jeunes et celles qui la précèdent pour poser une question qui concerne la redéfinition de l'intérêt général et des enjeux de responsabilité pour prendre en compte cette solidarité intergénérationnelle.

En ce sens, plusieurs initiatives portées par des réseaux étudiants sont venues interpeller les institutions, en mettant l'accent sur les enjeux d'enseignement et de savoirs, et l'évolution nécessaire des emplois. La majorité des corps enseignants et des administrations apparaissent en effet en retrait par rapport aux nécessités de transformer l'organisation économique et sociale face aux défis écologiques. Et les lieux d'enseignement sont justement des institutions privilégiées de confrontations intergénérationnelles, même si les relations hiérarchiques, fortes dans le modèle français, y jouent à plein. Le *Manifeste pour un réveil écologique*¹⁹ signé par plus de 30 000 étudiant.e.s depuis 2018, a été porté à l'origine par des étudiant.e.s issu.e.s des grandes écoles qui y insistent sur la nécessité de résoudre les contradictions entre engagements, activité économique et emploi. Ce collectif est aussi engagé dans un dialogue avec les universités pour que celles-ci consacrent une plus grande part de leurs programmes aux questions d'urgence écologique, qu'il s'agisse des enjeux scientifiques, des liens entre économie et écologie, ou plus généralement de l'ensemble des disciplines autour des sciences sociales. « A quoi cela rime-t-il de se déplacer à vélo, quand on travaille par ailleurs pour une entreprise dont l'activité contribue à l'accélération du changement climatique ? » proclame-t-il. Il remet aussi en question la valeur « confort » qui avait pu être présentée comme une priorité par les générations précédentes : « Nous, futurs travailleurs, sommes prêts à questionner notre zone de confort pour que la société change profondément » Ce texte a été prolongé par des actions concrètes - sous des rubriques

¹⁷ Pitti, Ilaria. « Participation civique et politique des jeunes : rôle des relations intergénérationnelles ». *op.cit.*, 32.

¹⁸ *ibid.*

¹⁹ Pour un réveil écologique. « Manifeste étudiant pour un réveil écologique », 2018. <https://student-ecological-manifesto.com/fr/>

comme « Réveiller son employeur, réveiller les pouvoirs publics, réveiller sa formation » - vis-à-vis des institutions publiques et privées pour les inviter à mieux prendre en compte la transformation écologique dans les fonctionnements internes et les processus productifs. Au sein du secteur public (Etat et collectivités territoriales) les enjeux écologiques sont également un sujet d'attention croissant pour les nouvelles générations – création de l'association Le Lierre²⁰ tribune d'élèves de l'ENA réclamant plus d'enseignement sur l'écologie²¹. L'animation du débat public – associations, Think tanks, ONG – autour de l'écologie en pleine expansion attire aussi nombre de jeunes diplômés. C'est aussi le cas du secteur de l'Economie sociale et solidaire – voir par exemple les offres d'emplois du cabinet de recrutement Orientation durable²². Mais d'autres spécialités ont aussi le vent en poupe auprès des étudiants (droit de l'environnement, finance verte, métiers vétérinaires, métiers autour du paysage...).

IV. Des réponses institutionnelles insuffisantes

La période qui vient de s'écouler marque certes une certaine reconnaissance des préoccupations et des initiatives portées par la jeunesse au sein des institutions. Mais aucun véritable rapprochement ne se dessine au risque d'accroître les radicalités.

C'est à l'échelle locale, traditionnellement plus favorable au dialogue entre citoyens et institutions, que nombre d'initiatives se sont déroulées au niveau des municipalités, des métropoles ou des régions. Sans prétendre à l'exhaustivité on peut citer la métropole nantaise qui a mené un débat citoyen sur la transition énergétique en insistant sur l'articulation avec la lutte contre les inégalités, les mobilités et les enjeux de logement, (53 000 participant.e.s, 200 jours de débat)²³ région, rappeler qu'en Centre val de Loire et en Bretagne des conférences citoyennes pour le climat ont été organisées en 2019 pour articuler les urgences climatiques et les enjeux régionaux, l'action et la réflexion. La victoire de plusieurs listes écologistes aux élections municipales de 2020, a conduit des villes importantes (Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Poitiers, Besançon, Pointe-à-Pitre, Annecy) à donner à la lutte contre les dérèglements climatiques une meilleure visibilité. Selon Jeanne Barseghian, maire de Strasbourg, « le réseau des villes écologistes est une manière de peser dans les politiques nationales et d'emmener l'ensemble du territoire français. Ensemble, nous pouvons peser au niveau national et européen. » Léonore Moncond'huy, devenue maire de Poitiers à 30 ans, exprime quant à elle des motivations très proches de celles qui guident les mouvements de jeunesse sur le climat. « La société est mûre pour un changement radical vers l'écologie, à nous de trouver la stratégie pour y parvenir. Ce n'est pas l'approche partisane qui fonctionnera. Nous devons d'abord susciter une mobilisation populaire autour de l'écologie, avant de penser à qui tiendra l'affiche²⁴ ». Aux élections régionales de 2021 les écologistes n'ont emporté aucune région mais ils ont doublé le nombre de leurs élu.e.s. Depuis les élections européennes de 2019 (plus 40 % de

²⁰ <https://le-lierre.fr/tag/fonction-publique/>

²¹ https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/06/21/nous-eleves-de-la-haute-fonction-publique-demandons-a-etre-formes-a-la-transition-ecologique_6085085_3232.html

²² <https://orientationdurable.com>

²³ <https://www.20minutes.fr/nantes/2222407-20180216-nantes-feuille-route-33-actions-transition-energetique-metropole>

²⁴ <https://reporterre.net/Les-cent-premiers-jours-de-quatre-maires-ecolos>

député.e.s verts au Parlement européen²⁵) leur place dans le champ électoral s'est donc solidifiée. Même si les jeunes restent fortement abstentionnistes, lorsqu'ils votent, leur tropisme vert est avéré. Ainsi, dans la métropole de Lyon où la coalition de gauche était emmenée par les écologistes, ce sont les deux tiers des jeunes qui auraient choisi le vote vert²⁶ en 2020. Aux élections européennes de 2019 le vote pour Europe écologie-Les Verts l'avait emporté dans les deux tranches d'âge des 18-24 ans et chez les 25-34 ans²⁷. Il reste qu'il s'agit de catégories fortement abstentionnistes dont la participation est autour de dix points inférieure à la moyenne nationale.

A l'échelle européenne, la Commission européenne a souhaité adosser son Plan vert à une consultation publique de huit semaines entre mars et juin 2020 pour recueillir en amont les réactions de la société civile et faire connaître son programme. Certaines organisations de jeunes (Forum européen de la Jeunesse et Generation Climate Europe) ont été particulièrement mobilisées pour se faire entendre. Elles ont ainsi mis l'accent sur la nécessité d'une participation des jeunes à l'élaboration même des politiques publiques – en proposant une institutionnalisation du dialogue avec la Commission européenne – au niveau du Premier vice-président en charge du climat Frans Timmermans – et du Parlement européen avec invitation des membres du Conseil.

L'échelon national reste en revanche emblématique des déceptions de la jeunesse à l'égard des institutions, ce qui a notamment suscité plusieurs procès climatiques, et des divergences d'approche au sein même des institutions. A la suite de la loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte (2015) et de l'adoption de la Stratégie nationale Bas carbone (SNBC), l'attention s'est portée vers l'élaboration d'outils qui permettent d'évaluer l'impact des politiques publiques sur l'environnement et de définir une stratégie conforme aux orientations de l'Accord de Paris. Depuis 2020 l'initiative d'évaluation environnementale du budget de l'Etat (budget vert²⁸) a ainsi permis plusieurs avancées comme la prise en compte des dépenses défavorables à l'environnement ou l'extension du périmètre d'analyse aux opérateurs et agences de l'État. En 2020, France stratégie, institution de réflexion et d'évaluation des politiques publiques auprès du Premier Ministre, lançait un séminaire sur les « soutenabilités » afin de réfléchir aux interactions entre risques environnementaux, sociaux, économiques et démographiques pour en tirer des enseignements sur l'évolution nécessaire des institutions et des politiques publiques.

Mais le paradoxe est que certains de ces outils – la SNBC par exemple – ont pu nourrir la contestation des institutions, comme dans le cas du recours déposé par Damien Carême, alors maire de Grande Synthe, contre l'Etat²⁹. En effet, si les outils existent, la trajectoire des politiques publiques ne montre pas d'infléchissement significatif. Le fait de placer le juge de droit public en

²⁵ https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/05/28/elections-europeennes-vague-verte-sur-l-europe_5468494_3232.html

²⁶ <https://theconversation.com/retour-sur-les-municipales-les-jeunes-a-la-pointe-du-vote-vert-142133> Anne Muxel

²⁷ <https://www.franceculture.fr/politique/europe-ecologie-les-verts-serait-largement-en-tete-chez-les-jeunes>

²⁸ Selon une méthode proposée par l'Inspection Générale des Finances (IGF) et le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

²⁹ Dans une décision du 19 novembre 2020, le Conseil d'État constate que le plafond d'émissions prévu pour la période 2015-2018 a été dépassé. La baisse des émissions a été en moyenne de 1 % par an alors que le plafond fixé visait une réduction de l'ordre de 2,2 %. En conséquence, le Conseil d'État précise qu'il « demande au Gouvernement de justifier que son refus de prendre des mesures plus strictes est compatible avec le respect de l'objectif pour 2030 » et que « si les justifications apportées par le Gouvernement ne sont pas suffisantes, le Conseil d'État pourra alors faire droit à la requête de la commune ».

position d'arbitre entre des associations mobilisées sur la base de textes officiels (Accord de Paris, lois, décrets) et les instances de l'Etat pour recourir contre des institutions exécutives symbolise une forme d'impasse institutionnelle. L'expérience de la Convention citoyenne pour le climat est aussi venue montrer les difficultés à donner des débouchés satisfaisants à une initiative à l'origine saluée unanimement. La réintégration des 149 propositions de cette assemblée constituée de 150 citoyen.nes tiré.e.s au sort dans le processus classique de fabrication de la loi n'a pas ouvert sur un véritable débat de société. Elle a au contraire conduit à de nouvelles dénonciations sur le manque d'ambition du texte gouvernemental et accru la méfiance à l'égard des institutions.

A l'échelon national, le Haut Conseil pour le climat (HCC), créé à l'automne 2018 et chargé d'apporter un éclairage indépendant sur la politique du Gouvernement, en particulier sur le niveau de compatibilité des différentes politiques publiques du pays vis-à-vis de l'Accord de Paris sur le climat, a émis à plusieurs reprises des avis réservés sur les orientations des politiques publiques. Il a estimé en février 2021, que les mesures prévues par la loi climat faisant suite à la Convention citoyenne pour le climat ne « *permettraient pas à la France de rattraper son retard dans la transition bas-carbone* » alors même que « *la décennie en cours est pourtant cruciale pour réaliser les changements structurels compatibles avec les objectifs de température de l'Accord de Paris* ». Il espérait même que le Parlement pourrait « *rectifier le tir* » par rapport aux propositions du gouvernement. Les débats qui ont eu lieu ensuite autour de cette loi, et notamment l'élaboration d'une contre-proposition de loi intitulée « *Vraie loi climat* » par un groupe de député.e.s d'opposition, sans que l'équilibre même du texte officiel soit modifié, ont prolongé une forme de conflictualité institutionnelle, sans véritable issue. L'exigence de radicalité portée par les mouvements de jeunesse s'invite désormais dans les institutions elles-mêmes.

Ces débats devraient être relancés après la tenue de la COP26 à Glasgow. L'un des objectifs de cette réunion est en effet d'élever le niveau d'ambition des Etats pour se mettre sur une trajectoire compatible avec les engagements de l'Accord de Paris.

V. Une demande de radicalité adressée aux institutions au nom de l'efficacité climatique

En novembre 2020, pendant deux semaines, un groupe de jeunes du mouvement *Fridays for future*, soutenu par l'association caritative britannique *Students Organising for Sustainability*, a décidé d'organiser la « *Mock COP26* », en référence à la conférence climat, la COP26, qui devait se tenir à Glasgow, repoussée d'un an pour cause de pandémie. Cette COP « *pour de faux* », permettait de porter la voix d'une jeunesse inquiète des conséquences du changement climatique et qui comptait prendre sa place lors des grands sommets internationaux. Plus de 350 délégué.e.s de 150 pays, âgé.e.s de 14 à 25 ans, se sont rassemblé.e.s lors d'un sommet en ligne, sur le modèle des rassemblements onusiens, au moment où la 26^e conférence mondiale sur le climat aurait dû se tenir à Glasgow. « *Nous allons montrer au monde ce qui se passerait si les jeunes étaient les décideurs et à quoi une COP devrait ressembler* », déclarait l'un des organisateurs. « *Il est difficile de comprendre pourquoi le monde entier ne combat pas la crise climatique comme si leur vie en dépendait, car pour moi et les autres jeunes, notre vie dépend de leur action* », ajoutait une autre³⁰.

³⁰ https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/11/19/climat-350-jeunes-organisent-une-fausse-cop26-pour-montrer-ce-qui-se-passerait-s-ils-etaient-les-decideurs_6060269_3244.html

A l'issue de cette réunion les participant.e.s ont présenté à Nigel Topping, Haut représentant britannique pour les négociations climatiques, un traité comportant 18 mesures phares pour modifier les politiques publiques (formation aux enjeux climatiques à l'ensemble des niveaux d'éducation, renforcement des sanctions concernant les écocides, engagement de limitation du dérèglement climatique à 1,5 degré, interdiction de l'exportation des émissions par la délocalisation industrielle...)³¹. Il ne s'agit plus dans cette perspective d'ignorer les institutions, mais de souligner la nécessité de relever leur niveau d'ambitions et de mettre ainsi la pression sur les gouvernements.

La campagne de l'Affaire du siècle, qui a assigné l'Etat en justice pour son manque d'action en faveur de la lutte contre le changement climatique va dans le même sens. L'interpellation à l'égard de l'Etat est à la fois une forme de reconnaissance de l'importance des pouvoirs dont disposent les administrations pour accélérer les politiques de transformation écologique et l'expression d'une profonde déception face à l'inertie. Par un jugement rendu le 14 octobre 2021, le tribunal administratif de Paris a, pour la première fois, enjoint à l'Etat de réparer les conséquences de sa carence en matière de lutte contre le changement climatique. La réparation de ce préjudice implique non seulement l'adoption de mesures propres à le faire cesser mais également que celles-ci soient mises en œuvre dans un délai suffisamment bref pour prévenir l'aggravation des dommages constatés. Le dépassement du plafond des émissions de gaz à effet de serre fixé par premier budget carbone (2015- 2018) devra être compensé au 31 décembre 2022 au plus tard.

La question se pose donc d'imaginer quels pourraient être les lieux et la temporalité de nouvelles formes d'interactions entre citoyen.nes et institutions sur les enjeux d'urgence écologique. Peut-on créer les modalités d'une collaboration effective et comment ? La balle est clairement dans le camp des institutions. Les limites de la Convention citoyenne pour le climat³² lorsqu'il s'est agi de créer une forme de collaboration effective entre société et institutions illustrent la nécessité d'envisager en amont les rôles à donner à chacun, le déroulement des processus, les contraintes économiques et sociales à prendre en considération lorsqu'il s'agit d'entrer concrètement dans la transition écologique. Plutôt que de vouloir dialoguer avec la jeunesse pour ensuite revenir à un fonctionnement classique, l'option la plus efficace serait certainement d'organiser un processus institutionnel avec une issue décisionnelle où représentants de la jeunesse se confrontent dans une relation égalitaire avec des représentant.e.s des institutions.

La promotion d'une démarche de collaboration apparaît d'autant plus nécessaire que l'alternative est clairement une radicalisation de ces mouvements et/ou une mise en opposition du système institutionnel, qui serait alors présenté comme un adversaire.

³¹ <https://www.theguardian.com/environment/2020/dec/01/mock-cop26-activists-vote-on-treaty-ahead-of-2021-climate-summit>

³² <https://www.lafabriqueecologique.fr/groupe-de-travail/la-convention-citoyenne-pour-le-climat/>

Conclusion

Au-delà de leur hétérogénéité, les mouvements jeunes font preuve d'une énergie qui se traduit dans le déploiement d'initiatives promouvant la conscientisation, la mobilisation, l'action, et la transformation – autant de processus nécessaires à la transition écologique. Il convient ainsi pour les institutions d'accompagner cette impulsion des jeunes et de dépasser l'image de structures figées au profit de leur rôle d'instances institutantes. Une révision du processus d'institutionnalisation, en intégrant notamment davantage d'instances de collaboration citoyenne tout au long de ce processus, est aujourd'hui nécessaire.